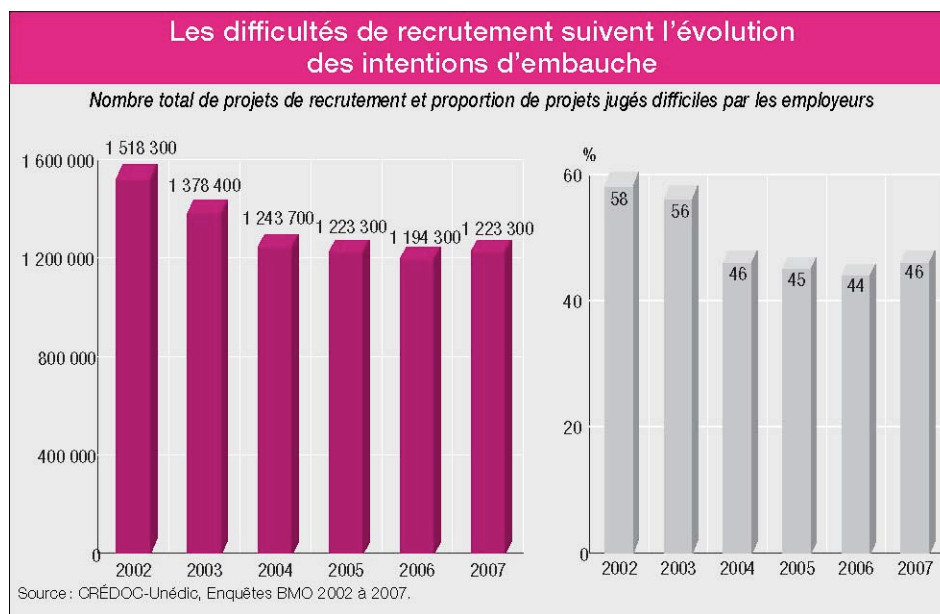


## Les difficultés de recrutement à la hausse en France

*Avec la baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (voir graphique), on observe une progression des difficultés de recrutement en France : 46 % des projets de recrutement sont jugés difficiles par les employeurs en 2007, contre 44 % en 2006, selon l'enquête BMO (Besoins en main-d'œuvre) 2008\*.*



Ces difficultés augmentent notamment pour les informaticiens (52 % de recrutements difficiles contre 20 % en 2004), ou encore pour les principaux métiers de services à la personne (de 46 % en 2006 à 55 % en 2007). Elles baissent en revanche, de façon inexpliquée, dans la restauration (42 % en 2007 contre 67 % en 2002).

La proportion de recrutements jugés difficiles est peu sensible dans l'ensemble à la conjoncture, il s'agit souvent de problèmes structurels. C'est le cas particulièrement pour les ouvriers qualifiés du bâtiment / travaux publics, pour lesquels la proportion d'embauches difficiles est toujours supérieure à 80 %.

Il est important de noter qu'il existe des difficultés de recrutement (moyennes) dans certains métiers où pourtant les candidats ne manquent pas (secrétaires, comptables, agents et hôtesses d'accueil). Elles s'expliquent non par un décalage quantitatif entre le nombre d'offres de demandes d'emploi mais par un problème d'adéquation des candidats aux postes proposés (compétences, personnalité...).

En effet, dans une autre enquête réalisée début 2007 par l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi), la raison la plus souvent évoquée pour expliquer les difficultés de recrutement était, après le nombre trop faible de candidats aux postes proposés, le décalage entre la qualification des candidats et celle requise pour le poste (pour quatre cas sur dix). Près de 16 % des établissements affirmaient même avoir renoncé à embaucher en 2006, faute de trouver des candidats adéquats.

On peut anticiper un retour en force du thème des pénuries de main-d'œuvre, en lien avec les

départs en retraite des *baby-boomers*. Mais, comme en 1999-2000, la question sera sans doute moins quantitative que qualitative.

Céline Laisney, Futuribles International

\* Repose sur des déclarations des employeurs, indicateur subjectif.

Sources : DARES (Direction de l'animation de la recherche, de l'économie et des statistiques). « Le marché du travail en novembre 2007 ». *Premières informations, premières synthèses*, n° 01.1, janvier 2008, 4 p. ; CRÉDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie). « Les difficultés de recrutement concernent aussi les métiers où les candidats ne manquent pas ». *Consommation et modes de vie*, n° 208, janvier 2008, 4 p., <http://www.credoc.fr/pdf/4p/208.pdf> ; OBSERVATOIRE DE L'ANPE. « Enquête Repère (REcrutement et PERspectives des Entreprises) 2007 ». *L'Essentiel*, juin 2007, n° 11, 8 p., [http://www.anpe.fr/observatoire/emploi\\_activite/2007\\_recrutement\\_58.html](http://www.anpe.fr/observatoire/emploi_activite/2007_recrutement_58.html).

### Annexe : Les chiffres officiels du chômage

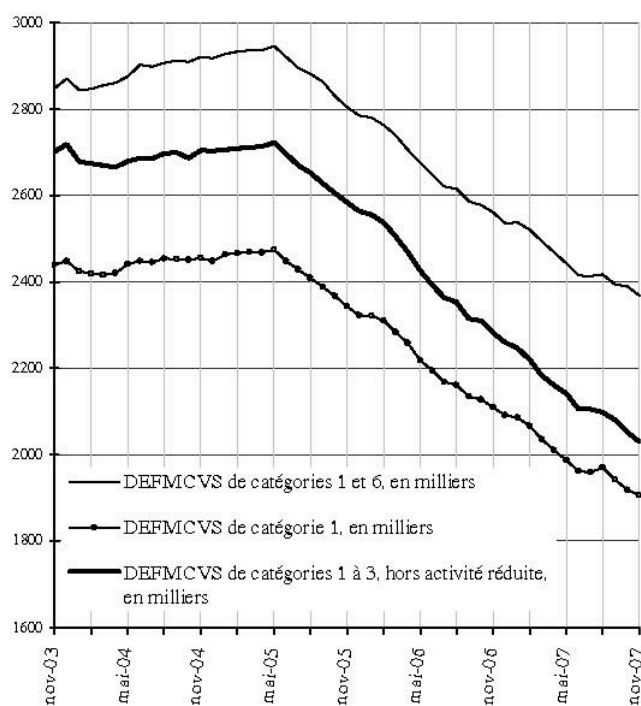
Ces statistiques concernent les demandeurs d'emploi inscrits dans les fichiers de l'Agence nationale pour l'emploi.

**Les demandeurs d'emploi de catégorie 1** sont les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois.

**L'ensemble des demandeurs d'emploi des catégories 1 et 6** recouvre toutes les personnes inscrites à l'ANPE en fin de mois, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, y compris celles qui ont exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois (catégorie 6).

**Les demandeurs d'emploi de catégories 1 à 3, hors activité réduite**, recouvrent les personnes inscrites à l'ANPE n'ayant exercé aucune activité réduite dans le mois et qui recherchent un emploi à durée indéterminée à temps plein, ou à durée indéterminée à temps partiel, ou à durée déterminée temporaire ou saisonnier.

**L'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8** recouvrent toutes les personnes inscrites à l'ANPE en fin de mois, à la recherche d'un emploi et ayant éventuellement exercé une activité réduite.



Les données qui figurent sur les pages 1 à 6 concernent la France métropolitaine.



Catégorie : Emploi, travail, qualifications

Mots clés : Emploi, Marché du travail, Recrutement